TEXTES APPLICABLES À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

- Constitution: articles 23, 24, 25 et 28;
- Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion modifiée par la loi n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections ;
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (art. 13, 14, 16 et 108) modifiée par la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ;
- Lois n° 2013-906 et 2013-907 du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique ;
- Loi n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;
- Loi n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections ;
- Loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 tendant à renforcer les obligations comptables des partis politiques et des candidats ;
- Loi organique n° 2017-1338 et loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique ;
- Loi n° 2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt de candidature aux élections :
- Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information ;
- Loi n° 2019-776 du 24 juillet 2019 visant à permettre aux conseillers de la métropole de Lyon de participer aux prochaines élections sénatoriales ;
- Loi organique n° 2019-1268 et loi n° 2019-1269 du 2 décembre 2019 visant à clarifier certaines dispositions du code électoral ;
- Loi organique n° 2020-976 du 3 août 2020 portant report de l'élection de six sénateurs représentant les Français établis hors de France et des élections partielles pour les députés et les sénateurs représentant les Français établis hors de France.
- Décret n° 90-606 du 9 juillet 1990 pris pour l'application de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques :
- Décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique modifié en dernier lieu par le décret n° 2016-570 du 11 mai 2016 relatif à la transmission à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique des déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts par l'intermédiaire d'un télé-service ;
- Décret n° 2017-1795 du 28 décembre 2017 pris pour l'application des articles 25 et 26 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique ;
- Décret du 27 décembre 2019 portant diverses modifications du code électoral et du décret n° 79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

- Code électoral :

L. 48-1 à L. 50-1, L. 52-1 à L. 52-17, L. 57-1, L. 63 à L. 67, L. 69, L. 70, L. 106 à L. 110, L.
113 à L. 117, L.O. 127 à L.O. 136-4, L.O. 137 à L.O. 153, L.O. 160, L.O. 179 à L.O. 189,
L.O. 274 à L. 282-1, L. 294 à L. 327, L.O. 319 à LO.325, L.O. 384-1, L. 386 et L.387, L. 392,

L. 393, L.O 394-2, L.O. 438-1 à L. 448, L.O. 476 à L.477, L.O. 500 à L.O. 502, L.O. 503 et L. 504, L.O. 527 à L.O. 529 ;

o R. 27, R. 39, R. 39-1-A à R. 39-10-1, R.42 à R.45, R. 49 à R. 52, R. 58, R. 60, R.62, R.64, R. 65 à R. 69, R. 95, R. 99, R. 130-1, R. 149 à R. 171, , R. 202, R. 203, R. 205, R. 211, R. 212, R. 271, R. 272, R. 273, R. 274 à R. 276, R. 277, R.278, R. 279 à R. 283, R. 303 à R. 307, R. 318 à R. 322.